

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CSE ETABLISSEMENT GRAND-EST

Du 20 février 2020

La délégation FORCE OUVRIERE était composée de : Pascale CODIROSSO, Claire Jeannin, Guy Di MARCO, Jean-Jacques FREUDENREICH

Représentant syndical : Abdelhakim ABOULOUKOUL

Séance présidée par Marcela COFRE DRH et Laurence HURNI Directrice Régional, assistées de Laura FEOLI

1

- 1. Approbation des procès-verbaux CRE Alsace du 20/11/2019 alsace et CRE Champagne Ardennes du 22/11/2019, CRE extraordinaire du 25/11/2019 et CRE extraordinaire du 2/12/2019.**

La DRH nous indique que l'instance CSEE n'est pas compétente pour procéder au vote de PV des CRE.

- 2. Approbation des PV CSEE Grand Est du 14/01/2020 et du 23/01/2020**

Suite à 2 demandes de corrections et la demande de la DRH de réécouter la bande sonore, l'approbation est remise au prochain CSEE.

Pour Force Ouvrière :

Nous demandons la correction du PV du 23/01/2020. Le procès-verbal doit faire apparaître les mots prononcés par la DRH, en séance, à l'encontre de notre délégation, lors de notre demande d'interruption « Ils me cassent les pieds ». Il manque, également, une intervention lors du point QVT/RPS.

3. Désignation des représentants de proximité

Les membres titulaires et les suppléants remplaçant un titulaire votent pour élire les représentants de proximité, soit 15 votants.

A noter que 2 candidats ont retiré leurs candidatures avant les votes :
ABOULOULOUL Abdelhakim pour les centres de Troyes/Romilly et HOUILLON Christophe pour les Vosges.

La DRH propose d'attendre après le 31/03/2020 pour élire les représentants sur les centres où il reste des sièges non pourvus.

Résultats :

NANCY/POMPEY

JACOB Nathalie

MARTIN Eric

STEINER Sophie

THIONVILLE/FAULQUEMONT

HOAREAU Renaud

GERLEI Bernard

METZ/DR

DI MARCO Guy

GEIB Stéphane

KIRSCHKE Fabrice

MAAROUFI Mohamed

LES VOSGES

BIETRY Jean-Jacques

JOLY Sandrine

RAGUE Philippe

CHARLEVILLE/RETHEL

SOGNY Marc

BESNAULT Elodie

PATUREAUX Magali

TROYES/ROMILLY

EL GHARBI Fathi

BOUILLON Géraldine

BRUN Patrick

COLMAR

CODIROSSO Joël

RIEFFLE Laura

PLESKO Philippe

MULHOUSE

LETELLIER Catherine

PEROZ Lionel

MARTIN Lise

STRASBOURG

SCHAEFFER Michel

CANSELL Franck

MARIENAU Véronique

ENJOLRAS Christine

SAINT DIZIER

NELLENBACH Corine

THARASSE Mickaël

SAINT AVOLD

VIDAL Magalie

MAGRA Patrick

REIMS

CHERRIERE Evelyne

MEDDAHI Mohamed

VERDUN

DORIDANT Régis

GUILLON Stéphane

2

8. Information sur le contrat de travail des assistantes de formation (AF) et à quelle date sera-t-il proposé à la signature aux intéressé(e)s ?

La DRH :

Il n'y aura pas de clause de mobilité pour les assistant(e)s de formation en classe 8.

Le délai pour la signature des avenants sera en fonction de la fin de la CNES, soit le 28/02/2020. Les AT recevront un courrier qui propose la possibilité de passer AF classe 8, en fonction de leurs compétences.

Ce qui changera, ce sera la classification, la rémunération et le statut.
Les AF auront un délai de réflexion de 30 jours pour la modification.

Les AF auront tous une évaluation et un plan de développement personnalisé pour passer en classe 9.
Ils/elles auront le choix de choisir leurs compétences futures.
Pour passer en classe 9, ils/elles auront la proposition d'évoluer sur les autres compétences.
Le manager devra recevoir l'AF et monter un plan de formation.
Le manager ne pourra forcer les AF à monter en compétence sur les autres missions.
S'ils/elles ont les compétences, elles seront directement évaluées.

Pour force ouvrière :

Nous veillerons à ce que les choix des futurs AF soient honorés et respectés. Que leur demande de passage en classe 9 soit prise en compte et accompagnée.

9. Information / Consultation sur le projet de licenciement d'un salarié protégé, M.COULEROT

L'information / Consultation porte sur le licenciement d'un salarié protégé déclaré en inaptitude à tout poste.
Toutes les délégations s'abstiennent lors du vote.

Pour force ouvrière :

La ligne de conduite de la délégation FORCE OUVRIERE reste claire : « aucun licenciement à l'AFPA ! »

3

10. Devenir des sites qui ferment au 31 mars (déménagement, transfert de matériel, bâtiments, terrains, mise sécurité, protection,...)

Question traitée par Mme HURNI et Mr DE NONANCOURT

Il y a 3 centres qui fermeront. Il y a 3 ou 4 réunions prévues avec les Directions de centre et les MSMG.

Différentes procédures doivent être mises en œuvre pour respecter la réglementation. Par exemple, revoir les contrats en cours avec les sociétés de nettoyage, de sécurité et expertise. Nous avons une obligation de sécurité, c'est pourquoi certains contrats devront être gardés (électricité). Il faudra prévoir le gardiennage des sites également, Les fermetures ont été budgétées par la direction nationale et régionale. Un document qui reprend tous les paramètres à prendre en compte est utilisé. La direction propose de nous l'envoyer.

L'inventaire des sites a été réalisé, le matériel ira en priorité aux sites alentours et ensuite sera proposé sur la bourse d'échange national. Le transport sera à la charge du centre demandeur.

Au 31/03/2020, il n'y aura plus d'activités sur les centres.

11. Présentation des parcours métiers (formation)

Compte-tenu du temps restant, ce point est reporté.



13. Réorganisation des centres AFPA dans la nouvelle organisation

En préambule la DR nous annonce que les subventions pour les hébergements et la restauration seront renouvelées pour 2020 par le conseil régional.

C'est l'organisation prévue sur le livre 2 qui sera mise en place. Les directions de centre ne feront pas ce qu'elles veulent. Peut-être certains changements jusque fin décembre, en fonction des AO.

Les organisations ont été vues en CODIR. Notamment, les fiches de postes, organiser et cadencer l'accueil des collaborateurs.

Trois chantiers prioritaires : accueil des centres à harmoniser, il y a trop de disparité, la fonction RGS et AF. La présentation des projets de centre sera faite par les directions de centre avant fin mars.

Pour force ouvrière :

Nous demandons des plans d'actions, des budgets et un calendrier prévu dans la réalisation des projets de centre.

14. Répartition des véhicules de service sur les sites du Grand Est

Nous avons renouvelé l'ensemble des véhicules. On ne le fera pas le prochain trimestre pour les 3 centres qui ferment. Pour le nombre de véhicule dans les centres, il n'y a pas de clé de répartition.

La DR dit vouloir reprendre la main sur cette organisation. Devant les exemples de véhicules transformés en véhicules de fonction par certaines directions, elle rappelle qu'il n'y a qu'un seul véhicule de fonction, le sien.

Pour force ouvrière :

Il y a des différences énormes d'un centre à l'autre sans aucune clé de répartition. Dans certains centres de la région Grand-Est, des véhicules sont immobiles alors que d'autres centres doivent se débrouiller avec peu de véhicules.

18. **Des salariés sont partis et d'autres partiront d'ici le 31 mars dans le cadre du PDV et du PSE. Là où les postes seront restés vacants, comment la direction compte faire pour pallier au manque de ressources humaines en attendant de potentiels recrutements à l'externe ?**

La DRH nous indique que les situations sont différentes d'un poste à l'autre, la priorité reste les salariés de l'AFPA. Il y a une priorité de réembauchage lorsqu'un salarié est licencié et le délai est de 12 mois après la rupture du contrat. Ils sont également prioritaires sur les postes de leurs catégories professionnelles lors du recrutement externe.